Compte rendu CCE du 25 octobre 2017

Migration Paie vers ADP:

IBM France a autorisé la migration en septembre, mais des erreurs peuvent subsister (exemple : prélèvement cotisations mutuelle IBM après résiliation). IBM n'entend pas modifier le bulletin ni d'autre outil interne pour faciliter le rapprochement entre les astreintes effectuées et la paie (dates, nombre, taux). A suivre de près ! Au besoin, écrire à Ask Payroll France (askpayfr@hu.ibm.com).

<u>Information en vue de consultation sur la fermeture annuelle pour congés de la Compagnie IBM France</u>

« C'est légal » et « L'ensemble d'IBM France SAS sera soumis à cette fermeture annuelle ». L'ensemble des élus s'étonnent de cette mesure unilatérale venue de nulle part (semble t'il), en contradiction avec les objectifs affichés de Qualité de Vie au Travail (QVT) et la « méthode Agile ». De nombreux problèmes opérationnels et personnels en perspective, pour quel gain ? La consultation du CCE aura lieu le mois prochain.

Point sur la stratégie immobilière de la Compagnie IBM France

L'établissement de Montpellier compte aujourd'hui plus de m2 de bureaux que Bois-Colombes, et représente 40% des surfaces en Data Centers et zones de repli en France. La direction ne fournit ni perspectives court et moyen terme, ni montants d'investissements, ni même effectifs par site.

<u>Information sur la poursuite de la mise en oeuvre du modèle d'organisation de</u> GTS

Une nouvelle mission de support technique en prévision (16,5 HC) sur la France.

Confirmation de la stratégie « non core GTS » - quel joli nom – avec une cinquantaine de postes supprimés au fur et à mesure que « des solutions sont trouvées » pour les salariés concernés.

Des 84 ITAs sur 170 dans le périmètre du « ITA reassessment », 28 restent à « évaluer » (date initialement prévue au 6 octobre)... et 6 ont été repositionnés.

<u>Information sur le projet "Sagan" de vente d'une licence IP avec externalisation de la partie développement et support à la société HCL</u>

1 salarié concerné, sur la base du volontariat, mais le démantèlement de SWG se poursuit sur des produits phares du groupe (IBM Notes, Verse...). Pas de prévisionnel de la direction sur la stratégie SWG, l'évolution de ses effectifs, ni d'information sur le « Partenariat Stratégique » avec HCL.

<u>Information trimestrielle sur les effectifs et la situation de l'emploi d'IBM France SAS au 3ème trimestre 2017</u>

Entrées = Apprentis + Stagiaires. Pour résumer.

Point sur le rôle de la Correspondante Informatique et Libertés de la Compagnie IBM France et sur les modalités du nouveau règlement européen sur la gestion des données (GDPR)

Du fait qu'IBM a un CIL (Correspondant CNIL), Me Emmanuelle Gassiot actuellement, IBM tient un registre des « 3500 traitements » concernés, mais n'a plus de déclaration CNIL à faire. IBM se dit de toute façon « beaucoup plus exigeant que la CNIL ». La confiance est telle que la CNIL n'a jamais fait d'audit à IBM !

IBM avait aussi obtenu le 2 juillet 2009 un accord dérogatoire (de régularisation?) très large pour transférer des données personnelles,

hors de l'Union européenne, dans 49 pays dont Bahamas, Les Bermudes, Barbade...

Les « Binding Corporate Rules » ou règles d'entreprise contraignantes – reconduites - « ont été approuvées globalement début 2017, et la CNIL a décerné à IBM France une autorisation de transfert des données des employés et marketing sur la base de ces BCRs. ». Concernant GDPR à IBM (interne), le contrôle interne prévaut, l'audit CNIL n'étant envisagé qu'en cas d'alerte...

RECOMMANDATIONS FPE / EP / IS

Voir avec Noël et Bruno.